



jusqu'au mercredi 1er juillet 2020

# Contrat de filière - auteurs

Premier maillon de la chaîne du livre, les auteurs et auteurs-illustrateurs, en situation de précarisation grandissante, multiplient les initiatives et les projets artistiques pour développer leur travail de création et le faire connaître. La DRAC, la Région et le Centre National du Livre (CNL) proposent l'expérimentation d'une aide aux projets portés par des auteurs, liés à leur activité de création littéraire et graphique, complémentaire des bourses d'écriture et de traduction. Dossier à déposer en ligne au plus tard mercredi 1er juillet 2020.

## Objectifs

- Favoriser la mobilité des créateurs et la diffusion de la création littéraire et graphique en France et à l'étranger ;
- Encourager les projets interdisciplinaires, collectifs et hybrides ;
- Favoriser les liens avec des structures et acteurs du territoire régional dans le cadre de projets artistiques et culturels de proximité.

## Projets éligibles

- Projets interdisciplinaires portés par un ou plusieurs auteurs, en lien avec un travail de création écrit ou graphique (performance artistique, musique, numérique, arts visuels...);
- Compagnonnage à l'initiative de l'auteur avec une structure de la région : lieux de la filière du livre, opérateurs culturels, manifestations littéraires, tiers-lieux,... (hors Éducation Nationale et Enseignement Supérieur) ;
- Mobilité artistique des créateurs : voyage d'étude et de recherche (hors promotion), projet de collaboration national ou international ;
- Projets collectifs de valorisation de la création littéraire (événementiel, exposition,...)

## Bénéficiaires et critères d'éligibilité

- Écrivains, scénaristes et dessinateurs BD, auteurs et illustrateurs jeunesse ;
- Ayant été publiés à compte d'éditeur ;
- Résidant depuis au moins un an en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- N'ayant pas bénéficié d'une bourse du CNL, de la DRAC ou de la Région dans l'année en cours.

## Intervention

- Pour les projets interdisciplinaires de création et les projets de compagnonnage : le soutien prend la forme d'une aide forfaitaire à la création, appréciée en fonction de la qualité artistique et de l'ambition du projet présenté, plafonnée à 5 000 € net, et versé au seul demandeur.
- Pour les projets de mobilité artistique et les projets de valorisation de la création : le soutien prend

la forme d'une subvention forfaitaire, calculée sur la base des dépenses prévisionnelles du projet et plafonnée à 80% des dépenses retenues et d'un montant maximum de 5 000 €. Seules seront prises en compte les dépenses réalisées après le dépôt de la demande.

### Engagement du bénéficiaire

L'auteur s'engage à transmettre un bilan artistique à l'issue du projet, accompagné des justificatifs des sommes dépensées le cas échéant. L'auteur s'engage à communiquer sur le soutien obtenu conformément aux précisions apportées dans l'arrêté attributif de subvention.

### Examen des dossiers

L'examen des dossiers est réalisé par un comité technique composé de représentants de la DRAC, de la Région, du CNL et de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture. En fonction des projets, l'avis d'experts sera convoqué.

### Composition du dossier

- Un courrier justifiant la demande ;
- Un curriculum vitae ;
- Un RIB ;
- Un justificatif de domicile (taxe d'habitation, facture eau/électricité, etc.) ;
- Une copie de pièce d'identité ;
- Une bibliographie à compte d'éditeur de l'auteur.
- Une présentation détaillée du projet envisagé et son calendrier de mise en œuvre ;
- Pour les projets de mobilité artistique et de valorisation de la création, un budget prévisionnel **(modèle à télécharger)** listant les dépenses nécessaires à la réalisation du projet, accompagné de devis justificatifs ;
- Pour les projets de compagnonnage, un courrier d'accord ou d'engagement de la structure d'accueil ;
- Le cas échéant, un courrier du ou des auteurs du collectif autorisant le porteur de la demande à déposer le dossier et à percevoir le montant de l'aide ;
- La dernière œuvre publiée à compte d'éditeur au format numérique.

### Candidatures

[Dépôt des dossiers en ligne](#)

Date limite de dépôt des dossiers : **mercredi 1er juillet 2020.**

### Contact

#### Joël Bouvier

Chargé de mission Vie littéraire

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Mail : [jbouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org](mailto:jbouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org)